



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Dijon, le **24 SEP. 2021**

Service : PFRFBI - BGSD
Affaire suivie par :
Julien MARLOT - chef du bureau gestion des subventions et des dépenses
n° GEC :
Tél : 03 80 44 69 51
Courriel : julien.marlot@bfc.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous informe que, dans le cadre de l'organisation des élections de la chambre de métiers et de l'artisanat de région (CMAR) Bourgogne-Franche-Comté, la cérémonie de scellement des urnes aura lieu **mardi 28 septembre 2021 à 16 heures 30** à la préfecture de région (salle Marguerite Monnot).

Cette cérémonie de scellement est une recommandation de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour l'organisation d'un vote électronique. Celle-ci indique en effet :

- « avant le début du scrutin, les systèmes de vote électronique utilisés, la liste des candidats et la liste des électeurs doivent faire l'objet d'un scellement, c'est-à-dire d'un procédé permettant de déceler toute modification du système ;
- la génération des clés destinées à permettre le déchiffrement des bulletins de vote doit être publique et se dérouler avant l'ouverture du scrutin. Cette procédure doit être conçue de manière à prouver de façon irréfutable que seuls les présidents du bureau et ses assesseurs prennent connaissance de ces clés, à l'exclusion de toute autre personne y compris les personnels techniques chargés du déploiement du système de vote. »

Le président du bureau de vote sera Julien MARLOT, chef du bureau des subventions et des dépenses au sein du secrétariat général des pour les affaires régionales de la préfecture de région. Il sera assisté par deux assesseurs : Claire BROUSSE, cheffe du bureau des élections et de la réglementation à la préfecture de Côte-d'Or et Valérie FATON, directrice régionale de l'animation territoriale à la chambre des métiers et de l'artisanat Bourgogne-Franche-Comté.

Pour assurer toute la publicité nécessaire à cette séance, j'appelle les deux têtes de liste à faire en sorte qu'au moins un représentant de leur liste de candidats puisse être présent. Par ailleurs, ce courrier sera publié sur le site internet de la préfecture de région, dans l'espace réservé aux élections de la CMAR, et sera adressé à chacun des membres de la commission d'organisation des élections.

Jje vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet de région

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Eric PIERRAT